



Mise en œuvre de diagnostics de réduction de vulnérabilité des habitations face aux inondations

Quels leviers et difficultés rencontrés dans la mobilisation des acteurs du territoire



SOMMAIRE

1. La réduction de la vulnérabilité dans le cadre des PAPI
2. L'opération pieds au sec
3. Premiers retours d'expérience



I.1 La réduction de la vulnérabilité dans le cadre des PAPI

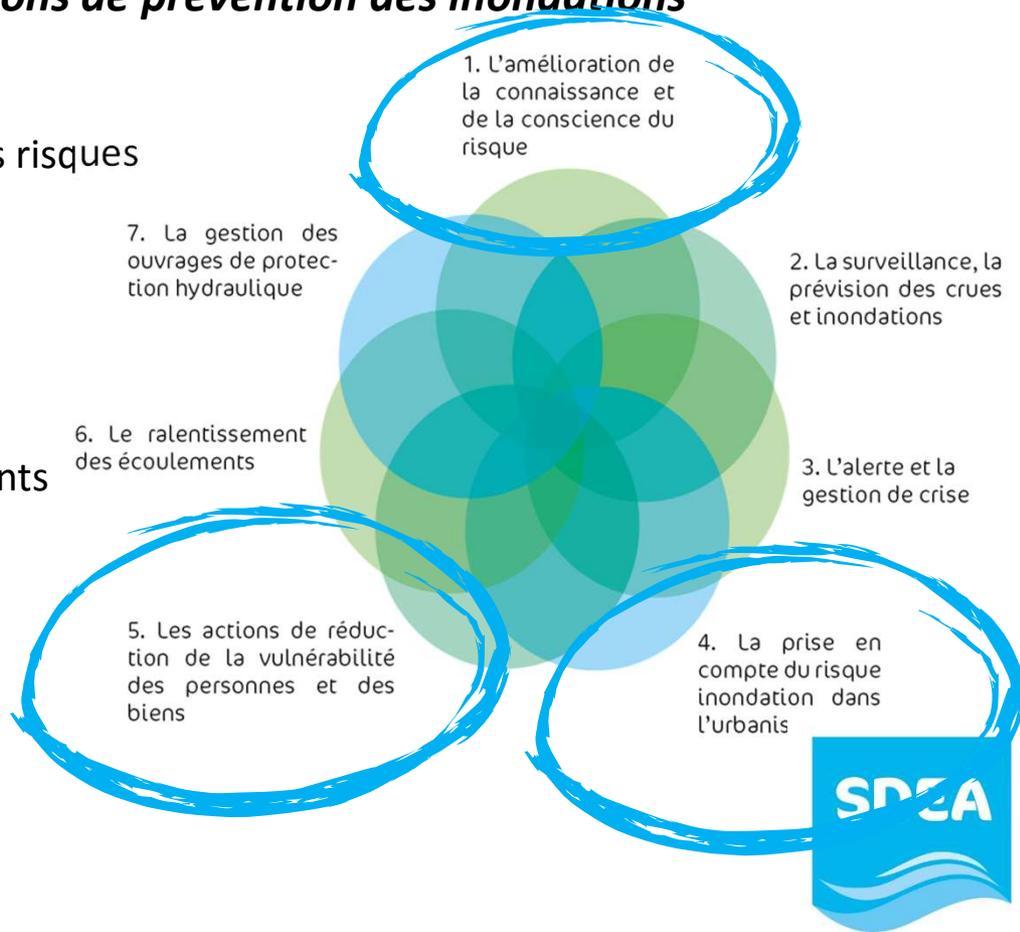
Les PAPI: programmes d'actions de prévention des inondations

✓ Outil de gestion intégrée des risques

✓ Outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités

✓ Outil d'obtention financements via le Fonds Barnier

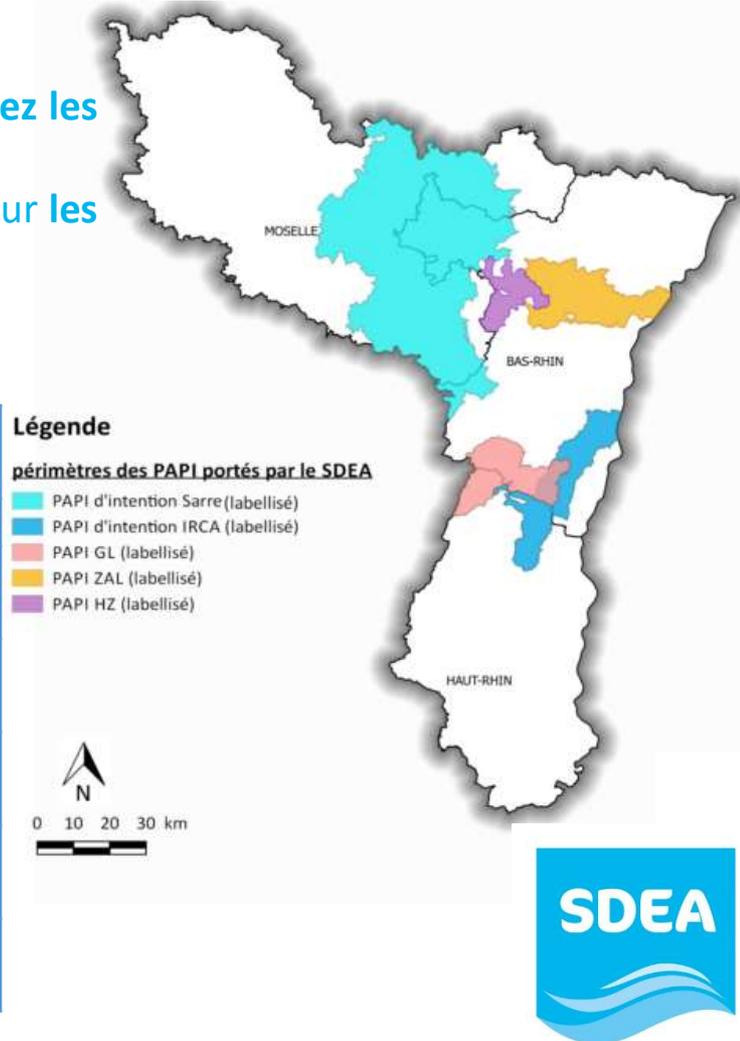
✓ 7 axes d'intervention



I.2 Axe 5 « réduction de la vulnérabilité »

- ✓ Réalisation de diagnostics de vulnérabilité chez les particuliers
- ✓ Réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises et les ERP

	Diagnostics logements		Diagnostics entreprises et ERP	
	Nombre	Coûts prévus	Nombre	Coûts prévus
PAPI HZ	522	172 260€ HT (330€/diag)	104	26 000€ HT (250€/diag)
PAPI ZA	676	223 080€ HT (330€/diag)	95	190 000€ HT (2 000€/diag)
PAPI GL	917	248 000€ HT (270€/diag)	154	46 800€ HT (304€/diag)
PAPI IRCA	1820	600 600€ HT (330€/diag)	61	122 000€ HT (2 000€/diag)
	3935	1 243 940 € HT	414	384 800€ HT





POINT 2 : L'opération pieds au sec



II. L'opération pieds au sec



L'opération pieds au sec, c'est quoi ?

- Offrir la possibilité aux particuliers d'évaluer la vulnérabilité de leur habitation au risque inondation pour:
 - identifier les points sensibles de l'habitation face à l'inondation,
 - définir les mesures existantes pour diminuer les dégâts éventuels,
 - évaluer le coût des mesures à mettre en œuvre par ordre de priorité

Ses objectifs:

- Réduire la vulnérabilité d'un territoire via une démarche individuelle
 - améliorer la protection des personnes présentes au sein de son habitation ;
 - réduire les pertes matérielles ;
 - favoriser un retour rapide à la normale après l'inondation ;
 - conserver une bonne couverture assurantielle.
- Sensibiliser et responsabiliser les particuliers et acteurs économiques



II. L'opération pieds au sec

Les points forts

- Gratuité du diagnostic pour améliorer l'acceptabilité
- Qualité de la démarche
- Accompagnement personnalisé
- Caractère volontaire
- Réalisation en interne
 - Réactivité
 - Vision globale eau / assainissement / protection de la ressource
 - Mutualisation de l'expérience
 - Lisibilité de la démarche
 - Lien direct avec les PAPI
 - Connaissance terrain
 - Implantation locale et reconnaissance



100 %
DE LIBERTÉ D'ACTION

Je suis libre d'effectuer ou non les travaux préconisés et choisis les prestataires ainsi que les délais qui me conviennent. De plus, les éléments collectés ne sont pas fournis à des tiers et ne peuvent servir à aucun contrôle.



0 €

LE DIAGNOSTIC DE MON HABITATION NE ME COÛTE RIEN

Il est entièrement pris en charge par la collectivité dans le cadre de sa mission de service public. Je bénéficie d'un accompagnement par un expert technique pour savoir quoi faire et mieux me protéger contre les inondations.



III. Premiers retours d'expérience

Préparation de l'opération:

- Recrutement et formation d'un diagnostiqueur
 - ✓ Compétences techniques dans le domaine du bâtiment
 - ✓ Formation au risque inondation (la réglementation PPRI, le dispositif PAPI, les outils de prévention et de sensibilisation, etc.)
 - ✓ Mise en place d'une FAQ afin que celui-ci soit en mesure de répondre aux questions
 - ✓ Mis en place d'un guide « entretien téléphonique »
- Mise en place d'une méthodologie
 - ✓ Rédaction d'un protocole de visite
 - ✓ Elaboration d'une trame de rapport
 - ✓ Détermination des éléments nécessaires au diagnostic et mise en place de la méthodologie
 - ✓ Recensement des adresses
- Phase test
 - ✓ Test des outils (mire, laser, etc.)
 - ✓ Test terrain

➔ 6 mois de préparation



III. Premiers retours d'expérience

- Mise en place d'une stratégie de communication

- ✓ Nom spécifique pour l'opération : opération pieds au sec
- ✓ Création d'une charte graphique clairement identifiable et identique
- ✓ Déclinaison de supports de communication
- ✓ Diffusion des supports de communication
- ✓ Information auprès des communes, CdC
- ✓ Identification des relais possibles (Espace Info-Energie, programme de rénovation habitat, CCI, etc.)
- ✓ Participation à des évènements de communication (Salon de l'Habitat)
- ✓ Organisation d'évènements de communication (Salon de l'inondation)
- ✓ Organisation de réunions publiques
- ✓ Courriers co-signés Président Commission Locale SDEA et maire avec plaquette avec coupon pré timbré

→ À ne pas sous-estimer !



Les supports de communication:

guide, plaquette, affiche, roll up, site internet, bandeau signature



SDEA Alsace-Moselle
@SDEAAlsaceMoselle

Accueil

Publications

Avis

Vidéos

Photos

À propos

Évènements

Communauté

Créer une Page

new Japanese u... protect coastline... Researchers from the O... Japan are working to cre... INHABITAT.COM

Michel Drenss et Aline Kech aiment ça.

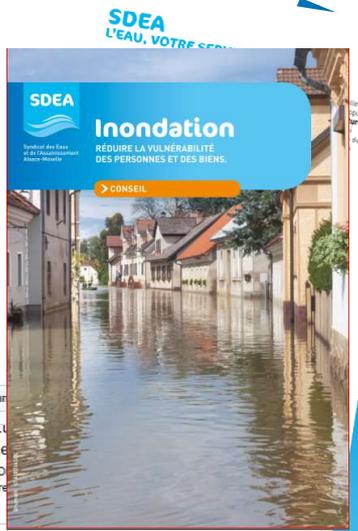
SDEA Alsace-Moselle
4 octobre, 08:09 · 🌐

L'automne : la saison des pluies.
Le SDEA vous aide à comprendre l'inondation, à la prévenir et à y faire face.

SDEA - Les gestes à adopter en cas d'inondation
Le risque de subir une inondation est toujours présent. Découvrez les bons gestes à adopter pour vous et votre habitation face aux grandes crues.
SDEA.FR

Cedric Spitz, André Esquirol, Bülent Nar et 2 autres personnes aiment ça.

Voir tout



LE RISQUE INONDATION DIAGNOSTIC DE MON HABITATION EN 5 CHIFFRES CLÉS

0 €
LE DIAGNOSTIC DE MON HABITATION NE ME COÛTE RIEN
Il est entièrement pris en charge par la collectivité dans le cadre de sa mission de service public. Je bénéficie d'un accompagnement par un expert technique pour savoir quel faire et évite me protéger contre les inondations.

2 HEURES
C'EST LA DURÉE MAXIMALE DE L'INTERVENTION
Le diagnostic est réalisé à mon domicile en ma présence et permet d'identifier les points sensibles de mon habitation.

2 MOIS
C'EST LE DÉLAI D'OBTENTION DU RAPPORT
Ce dernier liste les mesures adaptées par ordre de priorité pour réduire les dommages liés aux inondations et contient une estimation du coût de mise en place des solutions proposées. Les données qui y sont collectées sont strictement confidentielles et ne sont pas fournies à des tiers pour contrôle.

40 %
C'est le taux d'aides que je peux percevoir de l'Etat pour la réalisation de certains travaux de mise en conformité. Le SDEA peut, si je le souhaite, m'accompagner dans la constitution du dossier de demande de subvention.

100 %
DE LIBERTÉ D'ACTION
Je suis libre d'effectuer ou non les travaux préconisés et choisit les prestataires ainsi que les délais qui me conviennent.

QU'EST-CE QU'UN PPRI ?
Le Plan de Prévention du Risque Inondation est un document réglementaire, adopté par ma commune, qui définit mon habitat en tant que zone inondable. Pour assurer ma sécurité ainsi que celle de mes biens et garantir la conformité de mon logement, il m'impose la mise en place certaines mesures de...

La plaquette dédiée

ANTICIPER POUR PROTÉGER

Vous avez subi des dégâts lors d'une inondation ?
Vous voulez protéger votre habitation et anticiper les inondations à venir ?

L'opération « PIEDS AU SEC », coordonnée par le SDEA, vous offre la possibilité d'évaluer la sensibilité de votre habitation à l'inondation*.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC GRATUIT

UN TRIPLE OBJECTIF

- Identifier les points sensibles de votre habitation.
- Définir les mesures existantes pour diminuer les dégâts en cas d'inondation.
- Évaluer le coût des mesures à mettre en œuvre, certaines pouvant être efficaces sans être onéreuses.

POURQUOI ?

- Améliorer votre protection et celle de vos proches.
- Réduire les pertes matérielles.
- Favoriser un retour rapide à la normale après l'inondation.
- Conserver une bonne couverture assurantielle.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Certains travaux sont obligatoires pour les bâtiments situés en zone inondable (PPRI). Des aides de l'État peuvent être obtenues sous conditions. Plus d'infos sur www.bas-rhin.gouv.fr.

MODE D'EMPLOI

1 INSCRIPTION

Renvoyez le coupon ci-joint au SDEA qui vous contactera pour procéder au diagnostic. Si vous êtes locataire, pensez à prévenir votre propriétaire de cette démarche.

2 DIAGNOSTIC

Un expert du SDEA réalisera le diagnostic à domicile. Votre présence est nécessaire pour fournir les informations utiles sur votre logement et ses éventuels dégâts, ainsi que pour lui laisser libre accès à l'ensemble des parties de votre domicile.



3 RAPPORT

Un rapport de visite précisant les points sensibles de votre habitation au risque d'inondation vous sera transmis. Il détaillera les mesures et les coûts éventuels pour vous protéger d'inondations futures.

4 ACTION

Vous déciderez librement de réaliser ou non ces travaux, sans échéance dans le temps.

LE RISQUE INONDATION 5 CHIFFRES CLÉS À RETENIR



0 €

LE DIAGNOSTIC DE MON HABITATION NE ME COÛTE RIEN

Il est entièrement pris en charge par la collectivité dans le cadre de sa mission de service public.



2 HEURES

C'EST LA DURÉE MAXIMALE DE L'INTERVENTION

Le diagnostic est réalisé à mon domicile en ma présence et permet d'identifier les points sensibles de mon habitation.



2 MOIS

C'EST LE DÉLAI D'OBTENTION DU RAPPORT

Ce dernier liste les mesures adaptées par ordre de priorité pour réduire les dommages liés aux inondations et contient une estimation du coût de mise en place des solutions proposées. Les données qui y sont collectées sont strictement confidentielles et ne sont pas fournies à des tiers pour contrôle.



100 %

DE LIBERTÉ D'ACTION

Je suis libre d'effectuer ou non les travaux préconisés et choisis les prestataires ainsi que les délais qui me conviennent.



40 %

C'est le taux d'aides que je puis percevoir de l'État pour la réalisation de certains travaux de mise en conformité*. Le SDEA peut, si je le souhaite, m'accompagner dans la constitution du dossier de demande de subvention.

OPÉRATION « PIEDS AU SEC »

DEMANDE DE DIAGNOSTIC VULNÉRABILITÉ GRATUIT

Formulaire à compléter et à renvoyer par voie postale au SDEA ou directement par email à diagnostic.inondation@sdea.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :



EN SAVOIR +
Sur les mesures pouvant être prises pour réduire la vulnérabilité de l'habitation

Découvrez le guide dédié sur www.sdea.fr

* Uniquement disponible sur les basses versants de la Zone de Landgraben, du Dossin et de l'Église EMSI.

* sur 50% de la valeur vénale de biens.

III. Premiers retours d'expérience

Premiers retours d'expérience :

- Faible adhésion des populations (environ 10%):
 - ✓ Peur que l'on touche à leur assurance
 - ✓ Peur que l'on diffuse leurs informations aux assurances ou aux impôts, etc..
 - ✓ Ne se sentent pas concernés
 - ✓ Estiment que la protection est du ressort de la collectivité
- Pas d'inondation de grande ampleur depuis 1998
- Disparités des réponses selon les territoires
- Les événements récents = coulées d'eaux boueuses → pas de zonage PPRI, difficulté de caractériser l'aléa de référence
- Difficulté d'obtenir base de données adresses à jour pour envoi du courrier
- Effort de communication conséquent à mettre en place
- Manque d'implication et de synergie avec d'autres politiques (rénovation énergétique..)

Les premiers réajustements:

- Article d'une personne diagnostiquée ajouté dans la plaquette
- Courrier plus incisif mentionnant la couverture assurantielle et la réglementation PPRI
- Création d'un dossier presse – fourniture visuel
- Création d'un KIT pour les communes
- Réalisation d'une vidéo
- Culture du risque à développer

